

Paris, le 19 octobre 2020

COVID 19 : facilitez la circulation des médecins !

Alertée par plusieurs médecins sur le terrain, la CSMF demande aux préfets des villes concernées par le couvre-feu à partir de 21 heures, de leur faciliter la circulation. Les médecins libéraux donnent beaucoup dans cette épidémie, et toute entrave à leur implication professionnelle doit être levée. C'est pourquoi la CSMF demande aux préfets concernés de donner les instructions afin que la présentation de la carte professionnelle de médecin délivrée par le Conseil de l'Ordre des Médecins, suffise pour justifier du déplacement des médecins pendant cette période difficile. Les médecins devraient être dispensés de la présentation du justificatif de chaque déplacement, car ils sont amenés à se déplacer dans de multiples endroits.

Dans cette période difficile, tous les efforts doivent être faits pour faciliter la prise en charge des patients par les médecins libéraux qui sont sur le terrain.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.